



NOVEMBRE DECEMBRE

2010 n° 170

Sommaire

- * le mot du Maire
- * faits blâmables
- * déneigement
- * infos communales
- * recensement de la population
- * CR du CM du 4 novembre
- * architecte conseil
- * manifestations
- * CCAS
- * nouveau sur St Barth
- * état civil

La gabusienne



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

**Pour des raisons indépendantes de notre volonté
la Gabusienne est imprimée en noir et blanc**

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

Tél 04 74 84 63 25

HORAIRES DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45 13h30 - 17h45
Mardi	
Mercredi	
Judi	13 h30 - 17 h 45
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tél 04 74 84 61 81

Nouveaux arrivants :

une permanence pour l'inscription sur les listes électorales se tiendra le vendredi 31 décembre de 9h à 12h

Le secrétariat de mairie sera fermé du jeudi 23 décembre au soir au lundi 3 janvier 2011 au matin

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS

Le mot du Maire

Lorsque vous avez pris possession de votre container pour les déchets ménagers, il vous a été remis une brochure expliquant comment optimiser le tri pour limiter votre redevance et je ne peux que féliciter la large majorité des habitants qui a compris l'intérêt de conserver à la planète sa qualité de vie. Toutefois il subsiste des dérives et des sacs de déchets à proximité des containers de tri. Il n'est pas acceptable que l'employé communal soit mis à contribution pour réparer la négligence ou la désinvolture de cette minorité.

Dès le 22 novembre un procès verbal sera dressé envers tous les contrevenants.
(cf arrêté pris le 9 novembre 2010 et affiché en Mairie)

Maurice PELISSIER

FAITS BLÂMABLES

Avant le 1^{er} novembre nous sommes nombreux à prendre le temps de nettoyer et rafraîchir les tombes de nos proches au cimetière puis de les re fleurir afin d'honorer celles et ceux disparus demeurant à jamais présents dans nos cœurs.

Il est affligeant de constater que certains individus sans foi ni loi se permettent d'entrer dans ce lieu de paix pour y perpétrer des actes aussi vils que bas, répréhensibles de surcroît, ainsi que cela s'est passé la semaine avant la Toussaint.

Des fleurs artificielles ont été coupées au sécateur (ou autre), offensant ainsi profondément les familles touchées par ces actes inqualifiables et méprisants. Des fleurs coupées jonchaient le sol du chemin des écoles...

Nous remercions celles et ceux qui, le cas échéant, pourraient nous apporter un témoignage, en Mairie, pour suite à donner à ce dossier.

Commission de la communication, Gislène PUPAT

DÉNEIGEMENT qui fait quoi?

Les habitants doivent en effet déneiger eux-mêmes devant chez eux pour faciliter le passage des piétons.



Le déneigement de la route de Beaufort, de Grenoble et du rond point dépend du Conseil Général de Beaufort.

Les riverains de la voie publique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, doivent prendre des précautions en cas de verglas ou de neige abondante devant leur porte afin d'éviter qu'un passant ne chute. Il convient de

- racler et balayer la partie de trottoir ou de chaussée au droit de sa propriété
- jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas.

Il convient de laisser un espace d'une largeur d'environ 1,50 mètre à partir du mur ou de la clôture de la propriété et de ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égouts et des caniveaux.

AVANT
DES EAUX
SERVICES

Avant les premiers froids, pensez à protéger vos compteurs d'eau et à surveiller vos consommations. Pour tous renseignements veuillez contacter
le 09 69 32 04 04

INFOS COMMUNALES

ATTENTION pour tous les problèmes concernant les poubelles (attribution, collecte, paiement...) merci de bien vouloir appeler le 0 800 138 438 ou au 04.74.79.06.58
La Mairie n'a pas compétence dans ce domaine

REUNION PUBLIQUE à St Barthelemy

Le 9 décembre à 20h à la Salle polyvalente

La Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire vous invite à participer à une réunion publique sur la mise en place de la redevance incitative (nouvelles poubelles noires) avec la participation du SICTOM des Pays de la Bièvre.

Ne pas oublier...

Il serait bon de se rappeler pour quelle raison nous sommes à la maison en ce jour de 11 novembre et pourquoi ce jour est férié.

« Au matin du 11 novembre 1918, dans un wagon en forêt de Compiègne, l'Allemagne signa l'armistice et restitua à la France, l'Alsace et la Moselle... on a tous appris ça à l'école !!! »

Les cloches retentissent dans nos villages, la France entière descend dans la rue pour exprimer son soulagement.

Au cours de ces 4 longues années d'hostilités plus de 1,4 millions de soldats français ont trouvé la mort. Dans nos villes et nos campagnes, de nombreuses familles se retrouvent mutilées par la perte de leurs enfants.

Parmi ceux qui ont échappé aux atrocités de la guerre, certains sont marqués physiquement et moralement à tout jamais.

92 ans plus tard, nous avons le devoir d'honorer ceux qui ont perdu la vie pour la France, le devoir de perpétuer cette commémoration, le devoir d'informer nos enfants sur ces moments dramatiques de notre histoire.



Laurent ROUDET, conseiller municipal

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de SAINT BARTHELEMY sera recensée entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février 2011

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2011, SAINT BARTHELEMY est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 20 janvier 2011.

Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 19 février 2011.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles.

Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 04 74 84 63 25. Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2011 : www.le-recensement-et-moi.fr Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr

Voici les 2 agents recenseurs nommés par la Mairie

M ESPENEL Franck



Mle BRESCIA Christne





Végétalisation des berges du Suzon

M. le Maire fait part au Conseil de l'affaiblissement en rive gauche des berges du Suzon sur une partie du Chemin des écoles.

Il indique qu'il est nécessaire de procéder à leur végétalisation, selon la technique du fascinage, avec un apport de terre végétale.

Il précise que ces travaux seraient réalisés par l'association PRO DEPART qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Le financement de ces travaux d'un montant global de 6 000 € serait assuré à 40 % par le Syndicat Bièvre Liers Valloire (BLV), avec 60 % restant à la charge de la commune.

Le Conseil après échange,

ADOpte cette proposition,

Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat et tout document afférent à cette opération.

Engagements écologiques conditionnant les subventions du Conseil Général

M. Bruno DANNONAY, Adjoint à l'environnement, fait part au Conseil de la délibération du Conseil Général de l'Isère, séance du 25/3/2010 relative à l'adoption du dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales.

Il souligne que ces critères visent à l'amélioration de la qualité environnementale des projets financés par cet organisme, et permettent en outre la réalisation d'économies de fonctionnement pour la commune grâce à leur meilleure conception.

Il précise que ces critères s'imposent à la conférence territoriale et conditionnent par conséquent l'obtention des subventions dont pourrait bénéficier la commune.

Il indique qu'il convient pour les dossiers concernant les travaux de voirie d'adopter quels que soient leurs montants le principe d'abandon d'ici 2012 de l'utilisation de produits phytosanitaires hors les produits acceptés en agriculture biologique.

Il ajoute que pour tout projet d'investissement concernant la voirie ou les bâtiments communaux, dont le montant est supérieur ou égal à 100 000 € H.T. la commune doit s'engager à respecter en outre 4 autres critères :

- utilisation de matériaux recyclés ou réutilisés
- gestion équilibrée et durable des eaux pluviales
- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- un critère au choix (gestion des espaces verts, gestion de l'éclairage public, soutien au mode de transports doux ou collectifs)

Le conseil après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que le respect de l'ensemble des critères énoncés conditionne l'octroi des subventions du Conseil Général,

ADOpte à l'unanimité ces nouvelles dispositions,

S'ENGAGE à abandonner l'emploi des produits phytosanitaires d'ici 2012 pour la gestion de la voirie et de ses dépendances,

ACCEPTÉ l'ensemble des critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil général en séance du 25 Mars 2010.

Délibération autorisant le Maire à agir en justice

M. le Maire donne lecture au Conseil de l'article L2122-22, 16 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que le Maire peut par délégation du Conseil Municipal être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal.

Il indique qu'en vertu de l'article L2132-1 du même code, le Maire peut recevoir une délégation permanente pour ester en justice.

Il précise toutefois qu'il est nécessaire de définir clairement les actions en justice pour lesquelles le conseil lui donne délégation.

Le Conseil, après réflexion,

DONNE délégation au Maire pour la durée du mandat à ester en justice,

HABILITE le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune,

Autorise celui-ci à défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Formation du personnel communal réglementation applicable

M. BECT, 1er adjoint, explique que lors du Conseil Communautaire un règlement intérieur concernant les règles applicables à l'indemnisation du personnel en matière de formation (indemnités repas, kilométriques, récupération ...) a été mis en place et sera prochainement soumis au comité technique paritaire du centre de gestion de l'Isère pour avis.

Il propose que cette réglementation soit appliquée à l'identique, pour l'ensemble du personnel communal.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'harmoniser les frais inhérents aux journées de formation du personnel communal selon le règlement intérieur adopté par la CCTB en la matière.

Circulation allée des Acacias et allée des Cyprés

M. Bruno DANNONAY, adjoint, fait part des réflexions de la commission de sécurité concernant la circulation sur l'allée des Acacias et sur celle des Cyprés.

Un débat sur les différentes solutions envisageables pour limiter la vitesse, et/ou la densité du trafic s'engage.

Le conseil,

CONSIDERANT la complexité de cette affaire,

DECIDE d'organiser une réunion de concertation entre les membres de la commission de sécurité, ceux de la commission des travaux, et les riverains concernés.

Droit de préemption

M. le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes :

Propriété LEBEAU sise 148 Route de Beaurepaire cadastrée AK29 et 75,

Propriété PIOLAT sise 1090 Route de Beaurepaire cadastrée AL 209.

Le Conseil après délibération,

DECIDE de ne pas préempter.

Financement transport scolaire piscine

Mme Brigitte GUEDENET, adjointe chargée des affaires scolaires, explique au Conseil que les enseignantes des sections élémentaires envisagent une activité piscine pour l'année 2011.

Elle indique qu'il y a lieu de prendre en charge le coût du transport, les entrées, ainsi que les cours dispensés par un maître nageur professionnel.

Le coût global prévisionnel se monterait pour un cycle de 20 séances à environ 6 360 €, (séances piscine 4 400 € + 1 960 de transport).

Le Conseil, après échanges,

CONSIDERANT le caractère indispensable de cette activité,

ACCEPTÉ la proposition de Mme GUEDENET,

DIT que l'ensemble des élèves des cours élémentaires (environ 80 enfants) bénéficieront de l'activité piscine pour l'année 2010/2011.

Fonctionnement du syndicat des eaux

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Maurice JAILLOT Président du syndicat des Eaux Beaurepaire/Saint Barthelemy en date du 30/9/2010, qui attire l'attention des Maires du canton quant à l'indisponibilité récurrente de certains conseillers municipaux, délégués pour représenter la commune lors de cette assemblée.

Il souhaite que des personnes plus disponibles soient désignées afin de permettre un fonctionnement normal du syndicat et une continuité dans le processus décisionnel.

Monsieur BECT propose le maintien des délégués actuels et propose un changement des horaires de réunion qui devrait selon lui résoudre le problème

ARCHITECTE CONSEIL



Pour avoir un rendez-vous avec M. PEPILLO, contactez la CCTB de Beaurepaire au 04 74 84 67 29.

pour préparer l'entretien munissez-vous :

► quelques photos prises de près ou de loin, permettant de bien voir où se situe votre terrain ou la maison que vous voulez aménager, quels sont les éléments qui l'entourent (maison, végétation) et comment tout cela s'inscrit dans le paysage alentour.

► un plan de votre terrain si possible dressé par un géomètre, plans, coupes sur terrain, façade au 1/100e, tout autre document en votre possession (avis du Maire, DDT...)

► un extrait du cadastre ainsi que le règlement de la zone du POS (à demander en Mairie).

MANIFESTATIONS

NOEL A BEAUREPAIRE



Dimanche
12 décembre

Féerie de
NOEL toute
la journée
centre ville
et gare

Patacho et Cia déambule dans le rue :
échasses urbaines, jongleurs, cracheurs de
feu... de 11h à 17h

Marché artisanal : de 10h à 18h centre ville

Pizzas à la Gare de 7h30 à 17h

Jeux et outils d'autrefois :
bourse aux jouets de 10h à 16h salle du rocher

Calèches : de 10h-12h à 14h-17h

Parade lumineuse :
départ 16h place Yves Pagneux

Spectacle des enfants du canton :
17h à la salle du Rocher



RESTAURANT LE CHANDELIER
35 route de Grenoble 38260 PAJAY
☎ 04 74 84 66 67

Pour vos repas de fin d'année



A EMPORTER :
le 24/25/31 décembre
SUR PLACE :
le 25 décembre MIDI

Pensez à vous renseigner

A.C.C.A.
ST BARTHELEMY
Dimanche 12 décembre
MATINÉE BOUDINS
SAUCISSES ET GUEUSES



Au stade à partir de 8h30
Dégustation gratuite

Le meilleur accueil vous sera réservé

Animations cantonales

du 20 au 24 décembre de 14h30 à 17h

Lundi 20 A PACT : grand jeu : radio crochet, testez vos connaissances musicales Fizz Buzz

A PRIMARETTE : jeux de l'oie : « raconte moi une histoire » Buzz Fizz

Mardi 21 A MOISSIEU SUR DOLON : grand jeu : les mystères de Pékin Fizz Buzz

A REVEL TOURDAN : grand jeu de rapidité : qui va garder tous ses points ? Attention il n'y a que 12 points Fizz Buzz

Mercredi 22 A PISIEU quiz autour des personnages de films et histoires de Noël Fizz Buzz

A BEAUREPAIRE goûter conte rendez-vous au Centre Social à 15h30

Judi 23 A JARCIEU Cluedo géant menons l'enquête Buzz Fizz

A POMMIER DE BEAUREPAIRE grand jeu : la ronde des contes

Vendredi 24 A ST BARTHELEMY fabrication de l'arbre, rendez-vous à 16h30 arbre de Noël et remise des cadeaux Buzz Fizz Finale

A ST JULIEN DE L'HERMS qui sui-je de Noël? Buzz Fizz

De 14h30 à 17h chacun créera un cadeau et le remettra à un enfant d'un autre village vendredi à St Barthélemy. Voici la mission que l'on vous donne pour ces vacances : si possible, chaque famille devra venir munie d'une branche qui permettra de réaliser notre arbre de Noël.

Mercredi matin dès 10h animations sur le marché :
maquillage et sculpture sur ballon

*Pour tous renseignements contactez le Centre Social de
l'Île du Batair au 04 74 79 07 20*

BIBLIOTHEQUE de St BARTHELEMY

Judi 13 janvier 2011 à 20h à Salle Tony Chabert



Assemblée générale

Bilan moral, Bilan financier, Divers

Clôture par le verre de l'amitié, vous avez du temps libre, vous voulez rencontrer les habitants, les enfants du Village, venez nous rejoindre



CCAS

Le repas des plus de 65 ans offert par le C.C.A.S. de Saint Barthélemy le 11 novembre dernier a réuni une soixantaine de convives.

A cette occasion nombre d'entre vous ont eu la joie de se retrouver ainsi que de partager amicalement ces instants de convivialité.

Nos anciens, malheureusement, étaient moins nombreux, certains nous ont quittés, d'autres sont handicapés, malades ou hospitalisés. Nous ne les oublions pas.

Les membres du C.C.A.S. souhaitent à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Que l'année 2011 soit plus clémente et permette à tous ceux qui ont souffert des vicissitudes de la vie d'avoir de grands rayons de soleil dans leur vie quotidienne.

Gishlène PUPAT

NOUVEAU A ST BARTH

LA PIZZA
D'Aurel

06 89 79 60 11

Nadège et Aurélien vous proposent leurs délicieuses Pizzas élaborées à partir d'une pâte et d'une sauce tomate traditionnelle Maison

Carte de fidélité



WITATON

le 14 octobre 2010 est né Lucas Hervé Fathi DUBOIS

De David Jean René DUBOIS & Lilia BACCAR

Domiciliés 64 Allée des Mésanges

Félicitations aux parents



le 4 novembre 2010 est née Eléa Justine PROMAYON

De Jérôme Claude PROMAYON & Laure TOGNARELLI

Domiciliés 364 route de Grenoble

Félicitations aux parents



le 14 octobre 2010

Monsieur Anthony Roger David Eric EVENO est décédé dans sa 22ème année

Toute notre sympathie à la famille

